

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT MARTIN LA GARENNE

Séance du 9 JUIN 2023 à 20h30

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique le 9 juin 2023, sous la présidence de Monsieur Champagne, maire.

EN EXERCICE: 14

PRESENTS : 9 VOTANTS : 11

PRESENTS : Andréa Antolini, Jocelyne Aubé, Emmanuelle Jamet, Florence Huber
Xavier Amedjrovi, Jean Noel Broegg, Stephan Champagne, Alain François,
Emmanuel Hilario

ABSENTS EXCUSES : Elodie Bouyge ayant donné procuration à Florence Huber
Delphine Goron ayant donné procuration à Andréa Antolini

ABSENT NON EXCUSE : Jean-Marc Tiret, Patrick Vincent, Antony David

SECRETAIRE : Florence Huber

Après avoir fait l'appel individuel des membres du Conseil Municipal, Monsieur Champagne, Maire, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance

A l'unanimité le précédent compte rendu du Conseil Municipal est approuvé.

RAPPORT DES COMMISSIONS

SCOLAIRE

La mairie a fait l'acquisition d'une mallette pour la psychologue scolaire comme cela était prévu au budget primitif.

Un agenda a été offert aux enfants par l'association de la lutte contre le cancer.

L'association des Enfants de Garennes (AEG) organise le 10 juin une kermesse. A cette occasion, les enfants proposeront un spectacle organisé par les agents périscolaires. Dès 14h, les enfants recevront leur prix de fin d'année, un livre pour tous, excepté pour les CM2 qui recevront un ordinateur pour leur entrée en 6^{ème}.

ANIMATION

Un festival de musique « Musique en Garenne » est proposé aux St Martinois et aux extérieurs sous la forme de concerts de thèmes différents. Ils auront lieu à la Halle en grande majorité, de juin à septembre, toutes ces manifestations sont gratuites.

Un ou plusieurs food-truck seront présents et une buvette sera tenue par une des associations du village.

ORDRE DU JOUR

DECISIONS MODIFICATIVES

Monsieur Alain François, maire adjoint, présente les mouvements de crédits nécessaires à la bonne exécution du budget,

FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
775 - RECETTE	- 2000	024 - RECETTE	+ 2000
7718 - RECETTE	+ 2000	165 - DEPENSE	+ 2000

775 produits des cessions d'immobilisation (réalisé) / 7718 autres produits exceptionnels

024 R produits de cession (à réaliser) / 165 D remboursement caution

A l'unanimité, après délibération, les membres du conseil municipal
Valident les décisions modificatives au budget primitif 2023

EMPLOIS D'ETE

La commune emploie, depuis plusieurs années pendant les vacances d'été, des jeunes entre 16 et 18 ans domiciliés à St Martin. Il est nécessaire pour les emplois d'été de prendre une délibération annuelle. Monsieur Champagne précise que plusieurs demandes sont parvenues en mairie, une sélection pourra être faite.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le budget communal

Décide de créer à compter du 1er juillet 2023 au 31 Aout 2023 des emplois d'été pour des jeunes de la commune de moins de 18 ans et de plus de 16 ans à la date d'embauche pour aider les agents municipaux durant la période de vacances scolaires, à raison de 30 heures par semaine, rémunérés au SMIC en vigueur au 1er juillet, moins 10 % .

Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2023

Demande à Monsieur le Maire de prendre les arrêtés de nomination correspondants

REMUNERATION STAGIAIRE BAFA

Madame Antolini, adjointe déléguée aux affaires scolaire explique que pour la période de juillet, nous avons un stagiaire BAFA qui va effectuer son stage pratique au centre de loisirs.

La période de stage s'effectuera du 10 au 28 juillet 2023.

Madame Antolini propose au conseil de rémunérer la personne à hauteur du SMIC.

Monsieur le Maire précise qu'habituellement ces stages ne sont pas rémunérer mais étant donné la durée de travail, à titre exceptionnel, valide la demande de la commission scolaire sur la rémunération.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le budget communal

Approuve la rémunération proposée pour les dates indiquées ci-dessus, pour aider les agents municipaux durant la période, sur la base du SMIC.

Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2023

Demande à Monsieur le Maire de rédiger le contrat de nomination correspondant

MODIFICATION DES TARIFS PERISCOLAIRES

Andréa Antolini, maire-adjoint aux affaires scolaires, rappelle que lors d'un conseil précédent – délibération 33/2022 - une augmentation de 0.05 € avait été validée suite à la mise en place de la Loi Egalim à la cantine, provoquant un surcout de 0.35 €uro imposé.

Andréa Antolini propose qu'à la rentrée scolaire prochaine, soit à partir du 1er septembre 2023, une participation de 0.05 €uro soit de nouveau demandée aux parents ;

1- Cantine

Tarif actuel : 4.15 €/enfant/jour et 3.85 €/enfant à partir de 2 déjeunant à la cantine/jour
Nouveau tarif : 4.20 €/enfant/jour et 3.90 €/enfant à partir de 2/jour

A l'unanimité, après délibération, le conseil municipal : Valide les nouveaux tarifs

2- Centre de Loisirs

Le repas étant compris dans le forfait journalier du centre de loisirs, le coût de celui-ci est également augmenté.

	Intra-muros	Extra-muros
1 Enfant	17.10	20.10
2 Enfants	29.20	39.20
3 Enfants	46.30	56.30

A l'unanimité, après délibération, le conseil municipal : Valide les nouveaux tarifs

ADHESION A LA CENTRALE D'ACHAT DE LA REGION ILE DE FRANCE

Monsieur le Maire expose aux conseillers municipaux le dispositif proposé par la Région Ile de France.

Pour faciliter et sécuriser les achats d'équipements et de services des acheteurs publics franciliens, la Région Ile de France propose une solution gratuite de commandes mutualisées, par le biais d'une centrale d'achat.

Monsieur le Maire liste quelques produits ou services : solution d'impression, produits d'entretien, contrats d'entretien obligatoires...)

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité

Approuve l'adhésion à la centrale d'achats de la Région Ile de France Demande à Monsieur le Maire de signer la convention précitée.

TOUR DE TABLE

Lors d'un conseil précédent, il avait été évoqué un panneau de la Seine à Vélo erroné dans sa destination. Après avoir pris contact avec le Département, celui-ci nous a informés d'une visite de contrôle pour l'ensemble du dispositif. Ce panneau sera donc changé courant Octobre.

Monsieur Le Maire, Andrea Antolini et Florence Huber qui ont assisté au conseil d'école, annoncent la possible fermeture de classe à la rentrée, les effectifs sont en baisse pour cette rentrée 2023-2024 (56 enfants).

La mairie a déjà pris contact avec l'inspection académique pour garder la classe ouverte et le maintien des 4 classes, bien qu'il faille un minimum de 70 enfants.

A ce jour, nous avons été informés de l'arrivée d'un nouvel enseignant et du départ d'une maîtresse.

Une jeune administrée a demandé une rubrique petites annonces et job étudiants lycéens (tonte de pelouses, etc) entres particuliers du village sur les supports de communication municipaux.

Nous réfléchissons à cette possibilité, avec les précautions nécessaires pour éviter de tomber dans une démarche commerciale....

Le site internet de la commune a été mis à jour en grande partie, cependant il reste des choses à faire, comme les comptes rendus des conseils à intégrer.

Un nouveau point sur les activités périscolaires sera fait au prochain conseil municipal.

Le créneau qui suit l'étude le soir sera facturé 0,50 €.

Par ailleurs, plusieurs parents arrivent en retard à 18h30, sortie de la garderie, ce qui conduit notre agent à attendre malgré ses propres engagements.

Il est envisagé d'appliquer une pénalité d'un €uro par 1/4h dès 18h31.

Une nouvelle annonce va être diffusée pour le recrutement d'un(e) enseignant(e)€ pour l'étude du soir.

La commune a été alertée par la SAFER (avec laquelle nous avons conventionné pour examiner les opérations de vente ou d'échanges de biens en zone agricole ou naturelle) sur une vente dont le prix ne correspondait pas au marché.

Avec l'accord de la mairie, la SAFER a pris contact avec le propriétaire afin de l'informer d'une préemption, ce que n'a pas accepté le vendeur, qui a retiré sa vente.
La mairie reste tout de même vigilante et suit le dossier de près.

DANS LA SALLE

Q : Est-ce que la Communauté Urbaine GPSEO finance le centre de vie sociale de Mantes ?

R : Non ça dépend des Départements

Q : pourquoi et dans quel but le radar pédagogique a-t-il été installé après la chicane en venant de Mantes ? Il faudrait le mettre plus en avant

R : c'est emplacement a été défini par l'adjoint et l'entreprise par rapport à l'ensoleillement.

Un administré fait remarquer que le revêtement sur le département vient d'être fait, il n'y a pas eu d'anticipation de l'enfouissement des lignes... c'est regrettable.

-Départ de Monsieur Hilario à 21h40-

Q: A-t-on des nouvelles pour la maison de Monsieur Correira ? Des chenilles viennent de cette maison, il faudrait faire une intervention.

R : la commune est déjà intervenue à plusieurs reprises pour l'éradication des chenilles mais aussi pour la sécurisation et l'entretien extérieur, nous allons faire le nécessaire si besoin.

Une administrée propose une astuce pour attraper les frelons asiatiques, il faut utiliser du jus de pomme.

Q : la révision en cours du PLUI, va-t-elle engendrer des modifications sur la commune ?

R : tous les documents sont mis à disposition sur la plateforme de GPSEO et sont consultables en Mairie.

Il s'agit d'une adaptation de règlement, la commune de Saint-Martin la Garenne ne subira pas de modifications majeures.

Une administrée indique que pour éviter les moustiques tigres dans les cimetières, il ne faut pas laisser traîner de l'eau.

R : Cette information a également été diffusée par la mairie par la pose d'affiches provenant de l'Agence Régionale de Santé sur les panneaux d'affichage ainsi qu'aux cimetières.

Séance levée à 21h56